



## Statut

L'école d'architecture de Lyon est un établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

## Création

Un décret du 6 décembre 1968 réorganise l'enseignement de l'architecture, et le sépare des beaux-arts. Après une tutelle du Ministère de l'Équipement pendant 18 ans, les écoles d'architecture réintègrent leur tutelle d'origine en 1996, celle de la Culture et de la Communication.

## Implantation

L'école d'architecture de Lyon a été inaugurée en 1988. Conçue par les architectes Jourda et Perraudin, elle a obtenu, en 1987, la mention spéciale de l'Équerre d'Argent, récompense nationale de la revue du Moniteur. Elle est implantée à Vaulx-en-Velin, où, dans le cadre du Plan Technopôle Métropolitain du Grand Lyon, elle constitue, avec l'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'État), un campus dédié aux sciences de la ville et de l'aménagement urbain.

## Effectifs

Environ 740 étudiants en formation initiale, 66 en formation continue diplômante et 85 en double cursus ingénieur-architecte.  
Environ 140 enseignants et chercheurs, dont 100 vacataires.  
Environ 35 agents administratifs.

## Fonctionnement

Le Directeur, nommé par décret du Président de la République, dirige l'établissement. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses, et a autorité sur l'ensemble des services et des personnels.  
Le Conseil d'Administration, constitué de représentants enseignants, étudiants, administratifs et techniques, de personnalités extérieures et du directeur, choisit parmi ses membres un Président, nommé pour 2 ans par le directeur de l'Architecture et du Patrimoine. Le CA délibère sur le règlement intérieur de l'établissement, sur le budget et le compte financier, ainsi que sur le programme d'enseignement préparé par la Commission de la Pédagogie et de la Recherche.  
La Commission de la Pédagogie et de la Recherche (CPR) est constituée de représentants des enseignants. Son président est un enseignant élu pour un an. C'est une instance importante de l'école, qui réfléchit l'ensemble des programmes et constitue le référent de tous les sujets d'ordre pédagogique. Les étudiants délégués d'année sont invités à y participer.  
Un Conseil Scientifique permet à des universitaires extérieurs à l'école de donner un avis sur les axes de travail des équipes de recherche, ainsi que sur les domaines de formation des semestres 7-8-9 et 10 du 2<sup>ème</sup> cycle.

## Budget

Environ 2,3 millions d'euros.

## Régime des Etudes

La réforme L.M.D. (ou 3.5.8) s'est appliquée aux écoles d'architecture dès la rentrée 2004/2005. Cette réforme, prolongeant celle de 1998, a l'ambition d'insérer les écoles au sein de l'enseignement supérieur européen de l'architecture.  
Désormais existent en 1<sup>er</sup> cycle, le diplôme d'études en architecture, en 3 ans, conférant grade de licence, en 2<sup>ème</sup> cycle, le diplôme d'architecte, obtenu en 5 ans, conférant grade de master. L'orientation peut ensuite se poursuivre vers un doctorat ou vers une année de formation menant à la maîtrise d'oeuvre.  
(Cette réforme, d'une manière générale, organise les formations en semestres et en unités d'enseignement. Elle met en place le système européen de crédits ECTS, assurant ainsi, dans le cadre des relations internationales, la lisibilité des connaissances acquises).

## Formations

### Formation initiale

Le 1<sup>er</sup> cycle, Licence, permet à l'étudiant de suivre un cursus général, commun à tous les étudiants. C'est en 2<sup>ème</sup> cycle, dès la première année de Master, qu'une certaine pluri-disciplinarité est proposée aux étudiants. La diversification des métiers de l'architecte a conduit l'école de Lyon à offrir un choix parmi plusieurs départements :

- architecture, stratégies et pratiques avancées;
- héritage architectural;
- architecture, développement durable et équitable;
- villes, territoires, paysages.

### Double Cursus

L'école d'architecture de Lyon a mis en place, en collaboration avec trois grandes écoles d'ingénieurs (**ENTPE**, **INSA** et **Centrale**), un double cursus architecte-ingénieur et ingénieur-architecte, permettant aux étudiants d'obtenir le second diplôme avec seulement 2 ans supplémentaires.

### Formations continues

Pour répondre aux besoins des architectes diplômés, l'école d'architecture de Lyon propose plus particulièrement aux professionnels :

- une formation sur « les métiers publics de l'aménagement et du patrimoine », en partenariat avec le CERTU et la DRAC;
- une formation de préparation au concours d'Architecte-Urbaniste de l'Etat;
- un stage long en architecture à haute qualité environnementale (**HQE**),
- et, en projet, une formation de programmation spécialisée en bâtiment et assistance à maîtrise d'ouvrage.

### Formation continue diplômante

L'école de Lyon a également instauré une Formation Continue Diplômante (**FCD**), ouverte aux professionnels du domaine de l'architecture, sous conditions particulières, préparant au diplôme d'architecte sur une durée de 4 ans et demi minimum.

## Stages

La réforme des études impose d'effectuer deux stages pendant le 1<sup>er</sup> cycle licence, d'une durée totale de 6 semaines. Puis, en 2<sup>ème</sup> cycle master, existe aussi un stage obligatoire de formation pratique, d'une durée minimale de 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps.

## Echanges internationaux

Les étudiants sont encouragés, au cours de leur cursus, à suivre une partie de leur scolarité dans un établissement étranger, pour une durée d'une année universitaire. Ils peuvent aussi choisir d'effectuer le stage obligatoire du 2<sup>ème</sup> cycle master hors de France. Ces échanges sont organisés dans le cadre de programmes institutionnels tels que Socrates, ou par des accords bi-latéraux entre établissements.

## Recherche

L'école d'architecture de Lyon accueille des équipes de recherche habilitées par le Bureau de la Recherche Architecturale du Ministère de la Culture et de la Communication :

- **ARIA** (Application et Recherche en Informatique et en Architecture);
- **LAF** (Laboratoire d'Analyse des Formes).

## Régime étudiant

Le régime est l'externat. Les cours sont organisés du lundi au vendredi, avec présence obligatoire. Le statut de l'étudiant permet l'affiliation à la sécurité sociale étudiante.

Des bourses d'études sont attribuées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Les demandes doivent être faites lors du dépôt du dossier de pré-inscription.

## Inscriptions

Tous les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'enseignants, qui statue en fonction de la qualité et du nombre de places disponibles. Ce nombre de places d'accueil en 1<sup>ère</sup> année est fixé chaque année par le conseil d'administration. En complément de l'examen des dossiers, un test de sélection devrait être organisé courant mai.

- Pour une entrée en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle : baccalauréat ou équivalent pour tous les étudiants;
- Pour une entrée en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle : diplôme de licence ou équivalent, ou validation d'études, d'acquis professionnels ou personnels.

Date de retrait des dossiers de pré-inscription :

- Pour les étudiants français et européens: du 7 mars au 9 mai 2005. Retour obligatoire le 13 mai;
- Pour les étudiants étrangers domiciliés à l'étranger : auprès de l'ambassade de France de leur pays de la mi-décembre à fin janvier 2005;
- Pour les étudiants étrangers domiciliés en France : sous certaines conditions, dans l'école d'architecture la plus proche de leur domicile en janvier 2005.

A noter :

Test de connaissance de la langue française obligatoire pour les étudiants étrangers, à la mi-février 2005.